

TOUSSUS-LE-NOBLE

Sur cette plateforme, il existait un arrêté du 23 novembre 1973 mais qui n'a jamais été appliqué. Cet arrêté a fait l'objet d'une modification par un nouvel arrêté du 29, juillet 2011 sur lequel l'ACNUSA a rendu un avis favorable. Il prévoit, entre autres, l'interdiction entre le 1^{er} avril et le 30 septembre de tout trafic d'aéronefs à motorisation thermique le dimanche et les jours fériés de 12 h à 15 heures. Parallèlement, par courrier en date du 15 juillet 2011, la ministre de l'Écologie a souhaité que l'Autorité puisse s'impliquer dans le débat local autour de l'aéroport de Toussus-le-Noble afin d'instaurer un nouveau climat de confiance entre riverains et usagers.

En effet, la mise en œuvre des nouvelles mesures prises à l'été 2011, et notamment la révision de l'arrêté du 23 novembre 1973, a fortement tendu les relations entre usagers d'une part et élus et associations d'autre part. Plusieurs réunions publiques organisées dans la circonscription ont accentué par ailleurs les divergences de vue sur l'avenir de l'aérodrome.

Cette tension s'est traduite par un arrêt brutal de toute réunion du comité de suivi de la charte de l'environnement de l'aéroport, lieu d'échanges constructifs jusqu'alors actif sur l'évolution des modalités de fonctionnement de l'aéroport.

L'Autorité considère comme primordial son rôle dans l'établissement d'un dialogue et de relations confiantes entre les parties prenantes des aéroports et a accepté de s'impliquer sur cette plateforme non acnusa.

L'ACNUSA s'est attachée dans un premier temps à entendre les différents collèges de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport. Des réunions ont été organisées successivement avec les usagers de l'aéroport, les élus et les associations. L'Autorité a également rencontré le préfet et les autorités ministérielles. À fin de l'année 2011, les positions des uns et des autres ont ainsi pu être recueillies et le bilan des données de base de la plateforme à remettre à plat établi. Les services de la DGAC ont été contactés pour procéder rapidement aux évaluations des mesures opérationnelles prises récemment ainsi qu'à celles plus anciennes qui n'avaient à jour pas fait l'objet de bilan.

L'Autorité rédigera avant la fin du premier trimestre 2012 un rapport de mission. Elle tient à souligner combien elle a pu mesurer dans le cadre de cet engagement les limites données, de fait, à l'exercice de ses missions par la faiblesse de ses effectifs. Un investissement de cet ordre qu'elle considère pourtant comme tout à fait essentiel n'est réalisable qu'au prix d'une surcharge de travail à laquelle l'ACNUSA ne peut faire face régulièrement.